



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :  
04 Décembre 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :  
04 Décembre 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. BOUCHONNET, M. GATTEFIN à M. SALAK, M. MEUNIER à M. PATIN, Mme BUREAU à M. DA ROCHA et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 162-2024 - TARIFS DE LOCATION DES APPAREILS « VIDEO PROJECTEUR » DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRE MALRAUX ET DE L'ESPACE MAURICE GENEVOIX

#### 7.1.8 Tarifs

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire n° 106-2024 en date du 30 juillet 2024 relative aux tarifs de location du Centre Socioculturel André Malraux et de l'Espace Maurice Genevoix,

Considérant que les deux salles municipales, Centre Socioculturel André Malraux et Espace Maurice Genevoix, sont équipées d'un vidéoprojecteur,

Considérant que ces appareils peuvent être mis à la disposition des utilisateurs des salles qui en feront la demande moyennant le paiement d'un prix de location,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 2 décembre 2024,

L'avis de la Commission municipale « Ressources Humaines, Vie Associative Et Sportive » du 03 12 2024 n'a pas pu être émis par défaut de participant lors de cette réunion,

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de location des vidéoprojecteurs installés au Centre Socioculturel André Malraux et à l'Espace Maurice Genevoix comme suit :

	Centre Socioculturel André Malraux	Espace Maurice Genevoix
Associations Mehunoises	30,00 €	20,00 €
Particuliers Mehunois	30,00 €	20,00 €
Hors commune -association, particulier- ou une utilisation commerciale	40,00 €	30,00 €

- Acte que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le resteront tant qu'ils ne feront pas l'objet d'une modification.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente décision.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Annie HOUARD**

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 13 / Décembre / 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>